

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 MARS 2019

N° 2019-03-07

L'an deux mille dix-neuf, le six mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 18 Exprimées par pouvoirs : 8 Total (mini 19) : 26</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégués présents(es)

**1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Ghislaine SAVIN à Corinne MOULIN, Sébastien BERNARD à Éric RICHARD, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Henriette MARTINEZ

Invités présents

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

Objet : Nettoyage des locaux – convention avec la commune de Sahune

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la commune de Sahune et le Syndicat mixte du Parc naturel des Baronnies provençales (PnrBp) avaient décidé de mutualiser leurs moyens pour assurer le nettoyage des locaux. Une convention avait été signée en ce sens.

Cette dernière arrivera à son terme le 21 mars prochain.

Afin d'assurer le nettoyage des locaux jusqu'au déménagement dans le nouveau bâtiment, le Président propose de signer une nouvelle convention avec la commune de Sahune ; cette dernière se chargera de recruter un agent et le PnrBp lui remboursera les frais salariaux au prorata des 7 heures hebdomadaires effectuées pour son compte.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Dit** qu'une convention de partenariat sera signée avec la commune de Sahune.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2019.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS